

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-96

**OBJET :** FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DEMANDE DE PARTICIPATION DU  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**RAPPORTEUR :** Mme Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée à l'action sociale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 portant sur les libertés et responsabilités locales a décentralisé aux Départements la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Ce dispositif a pour objet d'attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Durant l'année 2015, ce fonds a permis d'aider financièrement des jeunes du Vaucluse, soit en participant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, soit en permettant à ces jeunes de bénéficier d'aides ponctuelles dans divers domaines (subsistance, mobilité, logement, santé ...).

Compte-tenu de la possibilité pour les communes d'abonder ce fonds, le Président du Département de Vaucluse sollicite le Conseil municipal dans ce sens afin de permettre aux jeunes de notre département et plus précisément de notre territoire de compétence, de bénéficier d'un appui efficace.

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes en difficultés de la commune de bénéficier des aides du F.A.J.,

La participation de la commune s'élèverait à 492,60 € soit 0,10 € par habitant avec une population légale de 4 926 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

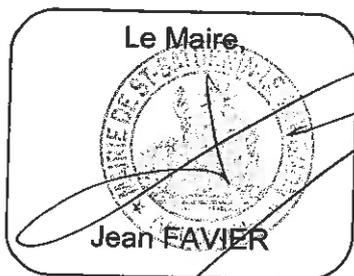
DÉCIDER de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 492,60 € pour l'année 2016.

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

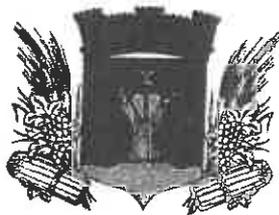
PRÉCISER que le versement de cette participation se fera auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse, gestionnaire mandaté par le Département.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

#### RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-97

**OBJET :** *FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2017 :  
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN ATTENDANT LE VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF 2017*

**RAPPORTEUR :** M. Serge MALEN – 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances.

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que l'article L. 1612-1 du CGCT permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2017 ne sera pas voté avant le mois de mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'il convient de ne pas retarder le paiement des factures des entreprises.

CONSIDÉRANT que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 (opérations réelles reports exclus) s'élève à 1 793 799,08 € pour les chapitres 20, 204, 21, 23 et 45 et que le quart de ce montant est de 448 449,77 €.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1er décembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

AUTORISER monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants prévus aux chapitres suivants :

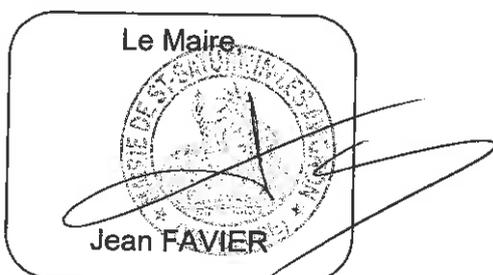
Chapitre	Libellé	Montant
20	- Immobilisations incorporelles	11 300,00 €
204	- Subventions d'équipement	5 375,00 €
21	- Immobilisations corporelles	258 857,27 €
23	- Immobilisations en cours	112 917,50 €
45	- Comptabilité distincte rattachée	60 000,00 €

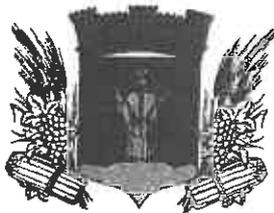
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 16/12/2016 de la publication le 16/12/2016

APPROUVER la reprise de ces dépenses sur les crédits qui seront inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTIONS /
-----------------	------------------	------------------





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-98**

**OBJET :** FINANCES : APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET PRINCIPAL

**RAPPORTEUR :** Serge MALEN, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances

En vertu de l'instruction budgétaire M14, le compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » apparaît au bilan de la commune pour un montant de 20 961,35 €.

Il correspond aux écritures ayant permis soit la transition en 1997 entre les dispositions budgétaires et comptables des instructions M11 et M12 à celle dite M14, soit à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la simplification du rattachement des intérêts courus non échus (ICNE).

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser cette situation pour que le bilan de la collectivité corresponde bien à la réalité,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

REGULARISER cette situation en passant les écritures suivantes sur les exercices 2016 et 2017 :

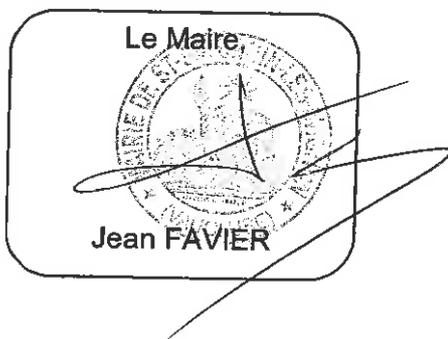
- ouvrir des crédits budgétaires de dépenses et émettre des mandats au compte 1068 à hauteur des sommes suivantes :
  - o 10 000 € en 2016,
  - o 10 961,35 € en 2017.

PRECISER que les crédits nécessaires seront ouverts sur les budgets 2016 et 2017.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-99

**OBJET :** FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2016 : DECISION MODIFICATIVE N°03-2016

**RAPPORTEUR :** Serge MALEN, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2016 le 29 mars 2016 (délibération n°2016-03-20), de la décision modificative n°01-2016 le 6 juin 2016 (délibération n°2016-06-51), de la décision modificative n°02-2016 le 19 septembre 2016 (délibération n°2016-09-79),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

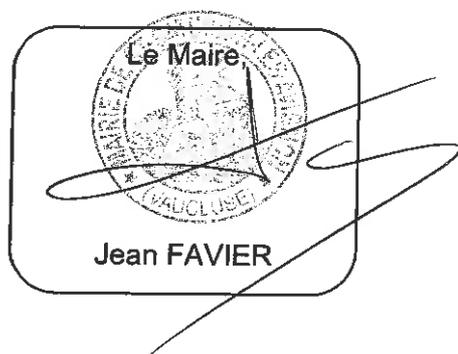
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

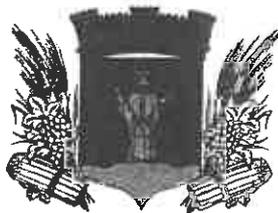
ADOPTER la décision modificative n°03-2016 pour le budget principal de la commune, jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-100**

**OBJET :** *CREATION DE LA COMMISSION AFFAIRES GENERALES, FINANCES, URBANISME, TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

VU la délibération n°2014-04-11 du conseil municipal du 4 avril 2014 instituant une commission FINANCES – AFFAIRES GENERALES

VU la délibération n°2014-04-14 du conseil municipal du 4 avril 2014 instituant une commission URBANISME – TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DURABLE,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commission,

CONSIDERANT l'intérêt de fusionner les deux commissions susvisées qui sont souvent amenées à étudier des dossiers similaires,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER d'instituer la commission AFFAIRES GENERALES, FINANCES, URBANISME, TRAVAUX, et DEVELOPPEMENT DURABLE par fusion des deux commissions mentionnées ci-dessus. Elle sera chargée de donner son avis sur toute question ou décision ayant une incidence dans les domaines susvisés.

Cette commission comprendra deux représentants de l'opposition municipale, conformément à l'article L.2121-22 alinéa troisième du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire est le président de droit de la commission qui est composée des membres suivants :

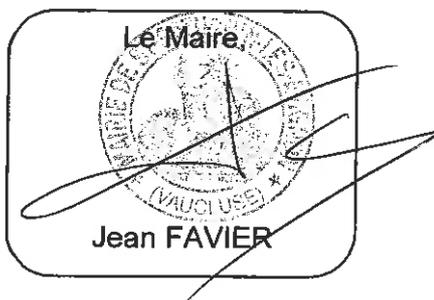
- Serge MALEN,
- Chantal BONNEFOUX,
- René TRUCCO,
- Roselyne MILELLI,
- Rémy COUSTON,
- Josiane COSTE,
- Jacques DUCRES,
- Pascal HERMANN,
- Thomas MAHU,
- Lionel FISCHER,
- Jean-Claude CARO,
- Jean-Pierre DUCLERCQ.

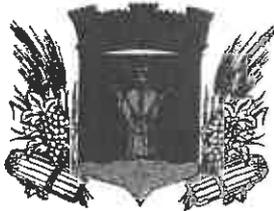
En cas d'empêchement, chaque membre titulaire pourra désigner parmi les conseillers municipaux un remplaçant s'il le souhaite.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
 tenu de la transmission  
 en préfecture  
 le 16/12/2016  
 de la publication  
 le 16/12/2016





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-101**

**OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI – Adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°2015-05-43 du conseil municipal du 28 mai 2015 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement Maison Lippi,

Il est rappelé à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse pour la période 2016-2019 par la délibération n°2016-11-86 du 21 novembre 2016.

Parmi les axes de développement de ce nouveau contrat, le conseil municipal a validé un élargissement des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs Maison Lippi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (7h30-18h au lieu de 8h-17h30 pendant les vacances et 11h30-18h les mercredis au lieu de 13h30-17h30).

L'élargissement des horaires du mercredi rend nécessaire de modifier le tarif de la demi-journée avec repas, appliqué actuellement uniquement pendant les périodes de vacances. En effet, cette modification permettra de fixer un tarif unique pour la demi-journée avec repas (vacances et mercredis) et permettra également aux familles utilisatrices du mercredi de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses. Le tarif journée avec repas reste inchangé malgré un élargissement des horaires d'ouverture (une heure d'accueil supplémentaire).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs proposés sont les suivants :

Quotient familial	Prix à la journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Périscolaire à l'année pour les 6-11 ans (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h) et pour les 12-17 ans (samedi)	Périscolaire à partir du 1 <sup>er</sup> avril pour les 6-11 ans (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h) et pour les 12-17 ans (samedi)
inférieur ou égal à 400	3,20 €	3,10 €	1,60 €	10,00 €	5,00 €
de 401 à 649	5,30 €	4,70 €	3,20 €	20,00 €	10,00 €
de 650 à 870	6,50 €	5,50 €	3,80 €	30,00 €	12,00 €
de 871 à 1099	9,70 €	7,70 €	5,90 €	35,00 €	13,00 €
supérieur ou égal à 1100	10,70 €	8,40 €	6,90 €	40,00 €	15,00 €
extérieur	16,00 €	12,10 €	9,00 €	60,00 €	25,00 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
 APRES avis de la commission affaires scolaires, jeunesse et associations réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,  
 APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,  
 APRES en avoir délibéré,

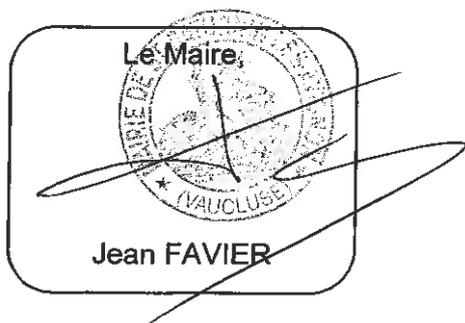
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

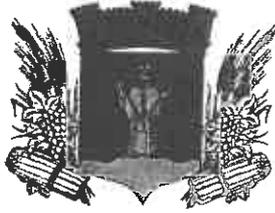
APPROUVER la modification des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-102

**OBJET :** *LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER– Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Considérant que, par la délibération n°2014-02-07 en date du 18 février 2014 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, l'emploi de gardien de la salle des fêtes « La Pastourelle », sise 225 avenue du Général de Gaulle, bénéficie d'un logement par nécessité absolue de service,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la disponibilité totale de l'agent est la condition requise pour l'attribution de ce logement par nécessité absolue de service. Cette condition ne se justifiera plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En effet, l'organisation des services (avec des astreintes semaine et week-end par les agents des services techniques) permettra de répondre aux besoins d'intervention sur le site de la salle des fêtes. Par ailleurs, il est prévu d'y installer un dispositif de vidéosurveillance.

Les missions de cet emploi n'exigeront donc plus une présence permanente de l'agent sur le lieu d'affectation. L'agent occupant cet emploi pourra donc accomplir normalement son service sans être logé.

De plus, un changement d'affectation du bâtiment correspondant à ce logement est envisagé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces éléments pour mettre à jour la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales et des finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

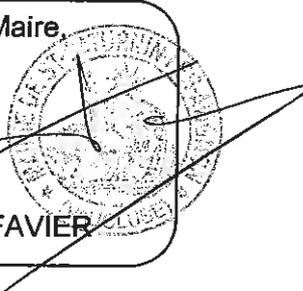
SUPPRIMER de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, l'emploi de gardien de la salle des fêtes « La Pastourelle » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

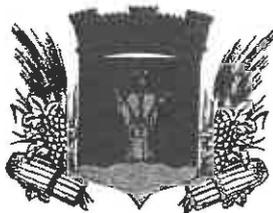
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce logement de fonction.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

Le Maire  
  
Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-103**

**OBJET :** *RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la mutation d'un agent de la crèche vers l'accueil de loisirs en 2014, il est nécessaire de régulariser la situation des 3 agents qui ont réalisé son remplacement (création d'un emploi et augmentation du temps de travail de 2 agents).

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 01/01/2017 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
<b>Emplois créés</b>			
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	1	C
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	1	C
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	50%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

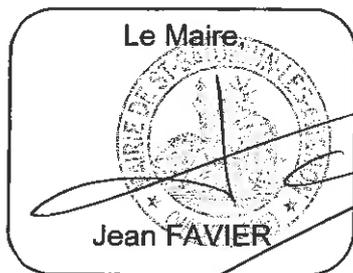
Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

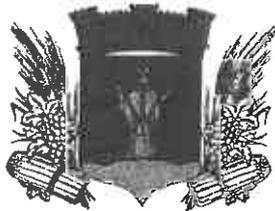
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-104**

**OBJET :** *ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS*

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les règlements des services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, des études surveillées et de l'accueil de loisirs approuvés par la délibération du Conseil municipal n°2016-06-47 du 6 juin 2016,

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

L'élargissement des horaires de l'accueil de loisirs dans le cadre du contrat enfance jeunesse implique d'actualiser le règlement intérieur du service.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission affaires scolaires et jeunesse réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

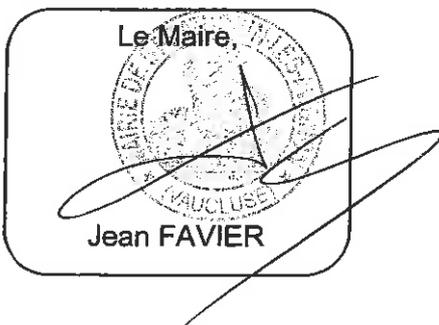
APPROUVER le règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement.

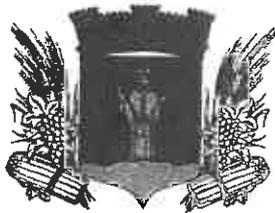
DIRE que ce règlement s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-105

**OBJET :** *CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe à la culture, à la jeunesse et aux affaires scolaires.

La commune organise la neuvième édition des journées de la bande dessinée les 4 et 5 février 2017.

Cette manifestation a connu un vif succès en 2016 avec une fréquentation qui a dépassé les 2 500 personnes.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant prévisionnel est estimé à 6 000 € TTC, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 25 %.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Coût TTC	6 000 €

Dépense subventionnable TTC	
Achats	1 400 €
Services extérieurs	4 600 €
<b>Total TTC</b>	<b>6 000 €</b>

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE

1Autofinancement	75%	4 500 €
------------------	-----	---------

2Subventions		
Département	25%	1 500 €
Autres	0%	0 €
<b>Total (2)</b>	<b>25%</b>	<b>1 500 €</b>

3Autres participations	0%	0 €
------------------------	----	-----

<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>6 000 €</b>
-----------------------	-------------	----------------

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

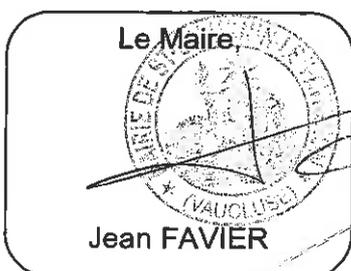
SOLLICITER une aide financière du Département de Vaucluse à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable conformément au plan de financement susvisé.

AUTORISER monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	1
		Mme GAZONNET





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-106**

**OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

**RAPPORTEUR :** Mme Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations, aux salles communales, au transport et à la sécurité civile.

VU la délibération n°2015-04-32 du conseil municipal du 21 avril 2015 fixant les prix des locations pour la salle des fêtes, son hall d'entrée, et la salle Jean Mounition de la maison des associations « l'Oustau » au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs de location des salles communales,

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

**Location de la salle des fêtes La Pastourelle :**

- Résident commune : 850 € (forfait de 250 € à rajouter pour le nettoyage en option), caution de 1000 € en cas de dégradation, caution de 250 € si l'option nettoyage n'est pas retenue.
- Non résident : 1850 € (forfait de 250 € inclus pour le nettoyage), caution de 1000 € en cas de dégradation.
- Comité d'entreprise, entreprise, administration, établissement public : 950 € (forfait de 250 € pour le nettoyage en option), caution de 1000 € en cas de dégradation, caution de 250 € si l'option nettoyage n'est pas retenue.
- Association dont le siège se situe sur la commune : 400 €, caution de 1000 € en cas de dégradation, caution de 250 € pour le nettoyage,
- Association dont le siège ne se situe pas sur la commune : 500 €, caution de 1000 € en cas de dégradation, caution de 250 € pour le nettoyage.
- Si un traiteur utilise la cuisine de la salle des fêtes, caution supplémentaire de 500 €.

**Location du hall de La Pastourelle :**

- Résident commune : 400 €, caution de 500 € en cas de dégradation.
- Non résident : 800 €, caution de 500 € en cas de dégradation.

**Location de la salle Jean Mounition (Oustau) :**

- Résident commune : 250 €, caution de 500 € en cas de dégradation.
- Non résident : 400 €, caution de 500 € en cas de dégradation.
- Association dont le siège est sur la commune : 120 €, caution de 500 € en cas de dégradation.
- Association dont le siège n'est pas sur la commune : 150 €, caution de 500 € en cas de dégradation.

Pour toutes les associations dont le siège est situé sur la commune et bénéficiant jusqu'à deux mises à disposition gratuites annuelles de La Pastourelle, il sera dans ce cas seulement demandé un chèque de caution d'un montant de 1000 € en cas de dégradation de la salle et un chèque de 250 € pour assurer si besoin le nettoyage de la salle.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
 APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le  
 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs ci-dessus pour la location des salles communales.

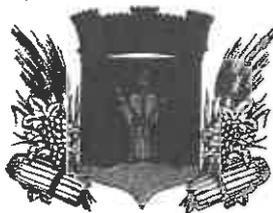
PRECISER que ces tarifs s'appliqueront aux contrats signés à partir du 1<sup>er</sup>  
 janvier 2017.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte  
 tenu de la transmission  
 en préfecture  
 le 16/12/2016  
 de la publication  
 le 16/12/2016

Le Maire.  
  
 Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Date de la convocation  
07/12/2016

Date d'affichage  
16/12/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Mouvement en cours de séance :

Avant la présentation de la délibération, M. JOUGLA Frédéric quitte la séance

### Absent :

M. JOUGLA Frédéric

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2016-12-107**

**OBJET :** *CESSION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AN N°342 SITUEE CHEMIN DES BOUSCARLES*

**RAPPORTEUR :** M. René TRUCCO, adjoint à l'urbanisme et aux travaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition d'acquisition des parcelles de terrain appartenant à la commune ci-dessous par le syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées (SITTEU),

Section	Numéro	Surface
AN	342	141 m <sup>2</sup>

VU la valeur vénale de la parcelle de terrain cadastrée section AN n°342 située chemin des Bouscarles, estimée par le service France Domaine le 15 novembre 2016, qui est de l'ordre de 1400 € (environ 10 € le mètre carré).

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de céder ce bien sur lequel est installée une station de relevage des eaux usées de la commune,

CONSIDÉRANT la mission de service public réalisée par le syndicat intercommunal dans l'intérêt de tous les Saint Saturninois,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de céder au syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées (SITTEU) à l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée section AN n°342 d'une surface de 141 m<sup>2</sup>.

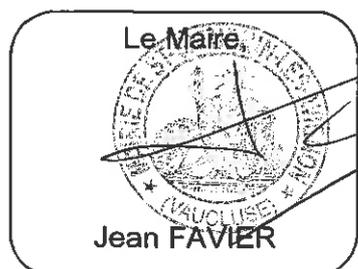
AUTORISER monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

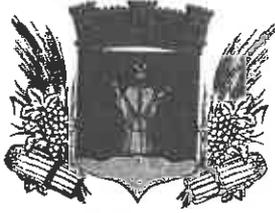
AUTORISER monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude.

### Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Absent :

M. JOUGLA Frédéric

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2016-12-108

**OBJET :** TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des écoles lié à la prise en compte du risque attentat, la commune souhaite sécuriser notamment les accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Le projet consiste en l'élévation des portails et des clôtures des établissements scolaires, l'automatisation des portails, la mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion ».

Le coût du projet a été estimé à 15 707 € HT soit 18 848,40 € TTC.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité des écoles et des accueils périscolaires,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de la dotation parlementaire pour réaliser ces travaux.

APRES avis de la commission urbanisme, travaux, développement durable, réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation des travaux de sécurisation des écoles.

SOLLICITER une aide financière au titre de la dotation d'action parlementaire à hauteur de 7 500 € pour réaliser ces travaux.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		15 707,00 €
TVA	20,00%	3 141,40 €
Coût TTC		18 848,40 €

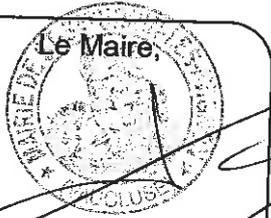
FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

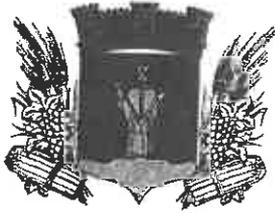
<b>1 Autofinancement</b>	52%	8 207 €
<b>2 Subventions d'équipement</b>		
Dotation d'action parlementaire	48% de la dépense subventionnable	7 500 €
Département	0%	0 €
Région	0%	0 €
<b>Total (2)</b>		<b>7 500 €</b>
<b>3 Emprunt</b>	0%	0 €
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>15 707 €</b>

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

  
Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
07/12/2016

**Date d'affichage**  
16/12/2016

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, CARO Jean-Claude.

**Procurations :**

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à M. CARO Jean-Claude  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2016-12-109

**OBJET :** *LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE : PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES VOIES RETROCEDEES*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Monsieur le Maire informe que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux communes.

Le linéaire de voirie communale pris en compte dans la fiche individuelle DGF 2016 est de 30 625 m.

Il s'agit d'intégrer les voies suivantes :

Dénomination	Référence cadastrale	Longueur
Impasse des Tilleuls	AC n°327, AC n°328	112 m
Impasse des Figuiers	AE n°28	49 m
Total		161 m

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

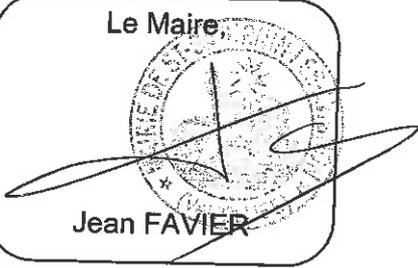
CLASSER les voies susvisées dans les voiries communales.

PRENDRE ACTE de la longueur totale de la voirie communale qui s'établira au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 30 786 m.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 16/12/2016  
de la publication  
le 16/12/2016

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Le Maire,  
  
 Jean FAVIER